

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.714.1999.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT  
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)

GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

BELGIQUE : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 août 1999.

L'Accord entrera en vigueur pour la Belgique le 4 novembre 1999 conformément au paragraphe 3 de son article 10 qui stipule :

"Pour chaque État qui déposera un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date à partir de laquelle court le délai de 90 jours spécifié aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'Accord entrera en vigueur 90 jours après la date dudit dépôt."

Le 9 août 1999

